ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE - Session 2027

Note à l'attention des candidats

Cette note concerne les candidats suivants :

- Les candidats individuels
- Les candidats relevant de l'enseignement à distance
- Les candidats relevant d'un établissement privé hors contrat
- Les candidats relevant d'un centre de formation d'apprentis non habilité au CCF (CFA, MFR)
- Les candidats en formation continue (hors GRETA)

Il est impératif de lire cette notice en entier avant de débuter l'inscription

Vous trouverez :

1- **Le calendrier : dates importantes de la sessionpage 2**

2- **Les périodes de formation en milieu professionnel et/ou d'expérience professionnellepage 3**

3- **Les documents à fournir pour justifier des PFMP et/ou d'expérience professionnellepage 4**

5- **Les dispenses d'épreuvespage 5**

6- **Des précisions concernant les fiches à réaliser pour l'épreuve EP1page 6**

7- **Des précisions concernant le projet d'accueil réel à réaliser pour l'épreuve EP3page 7**
(Concerne uniquement les assistants maternels et les gardes à domicile)

ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE - Session 2027

Calendrier de déroulement de la session

Du 12 OCTOBRE au 13 NOVEMBRE 2026	**Les candidats individuels doivent :** 1- Prendre connaissance des notices et imprimer les documents nécessaires avant de débuter l'inscription ; 2- Se préinscrire sur l'application Cyclades ; 3- Imprimer le **récapitulatif d'inscription** à l'issue de la préinscription ; 4- Vérifier les inscriptions d'épreuves et signer la page 1 **ET** la page 2 en prenant connaissance des éléments ; 5- Déposer **le récapitulatif d'inscription daté et signé** dans l'application Cyclades, accompagnées des **pièces justificatives** ; *Vous n'avez pas besoin d'envoyer ces éléments par courrier.*
18 NOVEMBRE 2026	Dernier délai pour le **retour du récapitulatif d'inscription daté et signé** accompagné des **pièces justificatives.** *Passée cette date, l'inscription des candidats n'ayant pas retourné l'ensemble des documents sera **annulée** pour la session 2027.*
15 MARS 2027	*Les **stages et expérience professionnelle** devront être terminés avant cette date pour que le dossier de validation des PFMP / Expérience Professionnelle puisse être étudié lors de la Commission de validation.*
22 MARS 2027	Date limite d'envoi **par mail des annexes** (A, B ou C suivant votre situation) attestant des périodes de formation en entreprise (stage) et/ou de l'expérience professionnelle. Adresse mail d'envoi : ce.recdec-capaepe@ac-montpellier.fr *Passée cette date, les candidats n'ayant envoyé aucun document ne seront **pas autorisés** à passer les épreuves professionnelles de l'examen.* *Il est indispensable **de conserver les documents originaux et de les apporter le jour de l'épreuve.***
22 AVRIL 2027	**Commission de vérification de la conformité** des durées de stages et expérience professionnelle *En cas de dossier **non conforme vous ne pourrez pas passer tout ou partie des épreuves professionnelles**, les candidats en seront informés par mail et par courrier postal.*
AVRIL 2027	Les candidats reçoivent la **convocation** dans leur espace personnel sur Cyclades. **Attention : La convocation ne vaut pas conformité**
MAI 2027	La date limite d'envoi ou de dépôt des **projets d'accueil réels** sera mentionnée sur votre convocation. **Les assistants maternels et les gardes à domicile** qui ont fait le choix à l'inscription de présenter **un projet d'accueil réel** pour l'EP3 devront l'envoyer **en recommandé** (ou le déposer) au centre épreuve de l'EP3 qui sera précisé dans la convocation envoyée courant avril.
MAI et JUIN 2027	Déroulement **des épreuves professionnelles** Les **2 fiches** à présenter pour **l'épreuve EP1 + l'attestation de PFMP ou d'expérience professionnelle** auprès des enfants de moins de 3 ans ayant servi de support à la réalisation des fiches sont à **apporter le jour de l'épreuve**.
Début JUILLET 2027	Publication des **résultats.** Après la publication des résultats, mise à disposition du **relevé de notes** sur l'espace personnel du candidat sur Cyclades.
NOVEMBRE 2027	Envoi du **diplôme** au domicile du candidat **sur demande. La procédure sera indiquée au verso de votre relevé de notes.** *Penser à signaler les changements d'adresse*

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE - Session 2027

Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et/ou expérience professionnelle

Pour **tous les candidats inscrits à la totalité des épreuves professionnelles**, la durée des PFMP (stages) ou d'expériences professionnelles est fixée à : **14 semaines pour un minimum 448 heures**.

Les candidats doivent **obligatoirement** réaliser les PFMP (stages) et/ou l'expérience professionnelle dans **2 secteurs d'activité complémentaires** :

- 1 période auprès d'enfants **de moins de 3 ans**
 - en **EAJE** (établissement d'accueil de jeunes enfants) : crèches collectives, crèches familiales et parentales ou d'entreprise, haltes garderies, structures multi-accueils, jardins d'enfants
 - et/ou chez un **AMA** Assistant(e) maternel(e) agréé(e) : Accueil à domicile ou dans une **MAM** : Maison d'assistant(e) maternel(le)
 - et/ou dans un **SAP (***organisme de services à la personne à domicile) :* Organisme **agréé** proposant de la garde d'enfants de **moins de 3 ans**
 -
- 1 période dans une structure **collective** accueillant des enfants **de moins de 6 ans**
 - en **école maternelle**
 - et/ou en **EAJE** (*établissement d'accueil de jeunes enfants)*
 - et/ou en **ACM** (*accueil collectifs de mineurs*) *:* centre ou colonie de vacances, centre de loisirs, centre aéré…

Une **durée minimale** de stage dans chaque secteur n'est pas imposée mais le candidat doit s'assurer que les compétences acquises lui permettent de présenter les épreuves.

Conseil *: Pour une bonne préparation des épreuves, il est fortement conseillé d'effectuer* ***3 semaines minimum*** *(soit 96h) auprès des moins de trois ans et* ***3 semaines minimum*** *(soit 96h) en accueil collectif.*

Les périodes de stage (PFMP) peuvent être **consécutives ou non** et doivent être **postérieures au 01 janvier 2024**.

Situation du candidat	Durée minimum	Répartition	Document à compléter
Candidat sans expérience professionnelle	**14 semaines** de stage pour un minimum de **448h**	- Au moins **deux secteurs d'activités** professionnelles **complémentaires** (liste ci-dessus) - la répartition horaire est laissée au choix du candidat (voir conseil ci-dessus). - une période doit **obligatoirement** être réalisée auprès d'enfants **de moins de 3 ans d'un minimum de 3 semaines (96 heures).**	**Annexe A**
Candidat avec expérience professionnelle	**14 semaines** d'expérience professionnelle ou **448h**	- Pour les candidats ayant uniquement une expérience professionnelle dans une structure collective (enfants **de 3 à 6 ans),** un stage (ou expérience) supplémentaire doit **obligatoirement** être réalisé(e) auprès d'enfants **de moins de 3 ans d'un minimum de 3 semaines (96 heures).** *- Pour les candidats n'ayant aucune expérience en milieu collectif (les assistants maternels par exemple), il est conseillé d'effectuer un stage dans ce domaine. (cf. conseil ci-dessus)*	**Annexe B**
Candidat de l'apprentissage (CFA non habilité au CCF ; MFR) et Candidat en contrat de professionnalisation		En cas de structures ne présentant pas tous les aspects de la formation (accueil des moins de trois ans et accueil collectif), le candidat devra effectuer un stage dans une autre structure (article R6223 et suivant du code du travail)	**Annexe C**
Candidat avec dispenses d'épreuves professionnelles	**5 semaines ou 160h** par épreuve présentée	(Détail page suivante)	**Annexe A ou B ou C**
Candidats inscrits en forme progressive	**14 semaines** ou **448h**	Pour la première inscription, **un justificatif** de stage ou d'expérience professionnelle est **requis** (sans durée minimale exigée). Les **14 semaines** devront être justifiées lors de l'inscription aux dernières épreuves.	**Annexe A ou B ou C**

Les justificatifs à fournir pour les PFMP - session 2027

➢ Quels documents envoyer ?

Seuls les documents à télécharger sur le site de **l'académie de Montpellier** seront étudiés par la commission de vérification de conformité des durées de PFMP.
Tout autre document provenant de différents établissements de formation à distance ne sera pas pris en compte.

Chaque candidat doit :
- **repérer sa situation** dans le tableau (page 4) et noter le **numéro de l'annexe** correspondante
- **aller** sur le site de l'académie de Montpellier
- **sélectionner** l'annexe (1 seul par candidat)
- **télécharger** et **imprimer** ce dossier

Attention : Il est impératif de conserver un double de l'**attestation** de stage ou d'expérience professionnelle auprès d'enfants de **moins de 3 ans** qui devra être présentée le jour de l'épreuve EP1 **avec les 2 fiches**.

➢ Comment compléter le dossier « Annexe » ?

Le candidat doit :
- **compléter** les tableaux de l'ensemble des PFMP (stage et/ou expérience professionnelle)
- **faire compléter** l'attestation fournie dans le dossier par chaque structure. Le tampon de la structure est obligatoire.
- **regrouper** l'ensemble des pièces justificatives demandées
- **envoyer** le dossier « Annexe » par mail accompagné de toutes les **pièces justificatives,** au service académique des examens professionnels **avant le 22 mars 2027** à l'adresse mail suivante :

ce.recdec-capaepe@ac-montpellier.fr

Complément d'information concernant les candidats bénéficiant de dispenses d'épreuves professionnelles

Nombre d'épreuves professionnelles à passer	Nombre d'épreuves professionnelles dispensées	Durée minimum de PFMP et/ou d'expérience professionnelle à justifier
1	2	5 semaines pour un minimum de **160 heures**
2	1	10 semaines pour un minimum de **320 heures**

Complément d'information concernant les candidats inscrits en forme progressive

Première inscription en forme progressive sans EP1	Première inscription en forme progressive dont EP1	Dernière inscription en vue de l'obtention du diplôme
Stage ou expérience professionnelle sans minimum de durée à justifier	Stage ou expérience professionnelle auprès des enfants de **moins de 3 ans** sans minimum de durée à justifier	14 semaines pour un minimum de **448h** à justifier

Dispenses d'épreuves

Épreuves générales *(Arrêté du 11 juin 2021)*

Les candidats titulaires d'un des diplômes ci-dessous, sont dispensés **à leur demande** des **épreuves générales** suivantes **:** EG1 : Français/histoire-géographie/enseignement moral et civique, EG2 : Mathématiques et physique-chimie, EG3 : éducation physique et sportive, EG4 : Prévention Santé Environnement.

- **CAP** (éducation nationale, maritime ou agricole)
- **BEP** (éducation nationale, maritime ou agricole)
- **BAC professionnel**

Les candidats titulaires d'un des diplômes ci-dessous, sont dispensés **à leur demande** des **épreuves générales** suivantes : EG1 : Français/histoire-géographie/enseignement moral et civique, EG2 : Mathématiques et physique-chimie, EG3 : éducation physique et sportive.

- **Baccalauréat général, Baccalauréat technologique, DAEU** ou examen spécial d'entrée à l'université
- Diplôme ou titre enregistré au moins de **niveau 4** de qualification dans le RNCP…
- Certification délivrée dans un état membre de **l'union européenne** classée au moins de niveau 4

Cas particulier des **diplômes étrangers** :

*La certification doit être délivrée dans un État membre de **l'Union européenne**, de l'Espace européen ou de l'Association européenne de libre-échange et classée à un niveau correspondant au moins au **niveau 4** du cadre européen des certifications (CEC) **et comprenant au moins une épreuve passée en langue française**.*

Si la certification délivrée ne comprend pas une épreuve passée en langue française, les candidats mentionnés au précédent alinéa doivent justifier d'une qualification en langue française correspondant au niveau A 2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Sans justification de cette qualification en langue française, ces candidats seront dispensés, de l'unité de mathématiques-physique-chimie et de l'unité d'éducation physique et sportive.

- **Dispenses d'épreuves professionnelles**

(arrêté du 22 août 2018, modifié par arrêté du 29 mars 2019)

Épreuves du CAP AEPE / Diplômes	**EP1 :** Accompagner le **développement** du jeune enfant	**EP2** : Exercer son activité en accueil **collectif**	**EP3** : Exercer son activité en accueil **individuel**	**Épreuves générales : EG1, EG2, EG3, EG4**
CP JEPS mention **: « animateur d'activités et de vie quotidienne »** à partir de **2000**		Dispense		
Titre **Assistant(e) de vie aux familles** à partir de **2003**	Dispense		Dispense	
BEPA Services aux personnes à partir de **2013**	Dispense		Dispense	Dispense
CAP Services aux personnes et vente en espace rural (CAPA SAPVER) à partir de **2017**			Dispense	Dispense
BEP **Accompagnement, soins et services à la personne** (BEP ASSP) à partir de **2013**	Dispense	Dispense		Dispense
Mention complémentaire **Aide à domicile** à partir de **2000**			Dispense	

Épreuve EP1 : Présentation des fiches

Consignes :

- Chaque fiche peut être manuscrite ou imprimée.
- Chaque fiche doit être rédigée sur un **format A4 vertical** (21x29,7)
- Chaque fiche ne doit pas dépasser une page (**un recto uniquement**)
- La police de caractère est au choix : elle doit être lisible, la taille des caractères de 10 ou 12
- Chaque fiche doit comporter un **en-tête** (voir modèle ci-dessous)
- Cet en-tête peut être reproduit à l'identique sous la forme d'un tableau ou présenté différemment.
- Chaque fiche doit présenter le **contexte d'intervention** et une description des **activités**

(Pour plus d'information, consulter le référentiel du CAP AEPE : https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_accomp_educ/Annexes_CAP_AEPE.pdf)

Modèle d'entête pour les fiches EP1

CAP AEPE SESSION		
Épreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant ***Fiche n°1 – Réalisation d'un soin du quotidien***		
Nom de naissance : …… Nom usuel : ……	Prénom : …… Date de naissance : ……	Centre d'épreuve : Lycée …… Jour et heure de convocation : ……

CAP AEPE SESSION		
Épreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant ***Fiche n°2 – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages***		
Nom de naissance : …… Nom usuel : ……	Prénom : …… Date de naissance : ……	Centre d'épreuve : Lycée …… Jour et heure de convocation : ……

Attention :
Ne pas transmettre les 2 fiches au rectorat. Elles doivent être apportées le **jour de l'épreuve** concernée en **3 exemplaires.**

Rappel :
La copie de l'attestation de stage ou d'expérience professionnelle auprès des enfants de **moins de 3 ans** doit être jointe aux 2 fiches.

En l'absence de **l'ensemble des fiches et de cette attestation** le jour de l'épreuve, la mention NV sera attribuée au candidat.

Épreuve EP3 : Projet d'accueil réel

Important :
Seuls les assistants maternels et les gardes à domicile (garde d'enfants de moins de 3 ans **salarié** d'un organisme de service à la personne ou d'un particulier) peuvent présenter **un projet d'accueil réel :**

Consignes :

- Le choix d'opter pour le projet d'accueil réel devra être fait dès l'**inscription** sur Internet (sur Cyclades) et ne pourra pas être modifié par la suite
- Le dossier présentant le projet d'accueil doit être rédigé sur un **format A4 vertical** et doit comporter **5 pages maximum** (sans compter la page de garde)
- La page de garde devra comporter :
 - En haut : **Nom de naissance + Prénom** du candidat
 - Au centre : le titre ; **Projet d'accueil réel**
 - Au-dessous du titre ; une image (facultatif)
 - En bas : **CAP AEPE : session juin 2027**
- Le projet d'accueil devra être envoyé en recommandé avec AR ou déposé au **centre épreuve de l'EP3** précisé sur la convocation (envoyée courant avril) **au mois de mai 2027, la date exacte sera mentionnée sur votre convocation.**

Si le projet d'accueil n'est pas envoyé dans les délais, le candidat ayant fait ce choix ne pourra pas se présenter à l'épreuve et se verra attribuer la mention NV à cette épreuve.